

dont l'exploitation diffère de celle de leurs voisins, et dont la récolte a peut-être été satisfaisante. Je le répète, nous continuerons d'examiner la situation des cultivateurs qui ont été si gravement frappés qu'ils sont privés de revenus telle ou telle année.

M. McCutcheon: Si j'ai bien compris les remarques faites tout à l'heure par le ministre, un cultivateur paie environ 1 p. 100 au-dessus du prix qu'il en coûte à la Société du crédit agricole. Est-il entendu que l'argent sera transféré à la Société sans frais supplémentaires par le ministre des Finances? Autrement dit, pourrait-il arriver qu'un jour un ministre des Finances mesquin, voulant agir en héros, demande à la Société un demi ou un pour cent de plus que le taux auquel il a pu obtenir l'argent? J'espère qu'on m'a bien compris.

L'hon. M. Olson: Je crois que oui. Le ministre des Finances impose un taux, de temps à autre, sur les prêts consentis aux Sociétés de la Couronne. Le préopinant a utilisé le mot «mesquin», mais je ne crois pas qu'un ministre des Finances fixerait un taux sensiblement plus élevé que celui qu'il paie lui-même. Je ne crois pas que cela puisse se produire.

M. McCutcheon: Le ministre insinue-t-il que les fonds sont transférés sans frais supplémentaires?

L'hon. M. Olson: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le ministre des Finances imposait des frais minimes. Il n'est pas facile de donner un montant précis parce que le taux imposé sur les émissions publiques varie selon l'échéance, et l'on doit, jusqu'à un certain point, établir une moyenne des taux pour que la Société paie un taux comparable à celui que le ministre des Finances doit payer. Toutefois, nous voulons que la Société puisse disposer de cet argent au même taux ou presque, compte tenu des calculs qu'il faudra faire pour accorder une échéance à peu près semblable.

• (9.10 p.m.)

(L'article 5, mis aux voix, est adopté par 77 voix contre 53.)

Sur l'article 6—*Accord concernant les prêts aux Indiens installés sur les réserves.*

M. Horner: L'article 6, monsieur le président, est nouveau et je suis content de voir que la Société du crédit agricole, tant bien que mal dans un mauvais bill, fait un petit

[L'hon. M. Olson.]

geste envers les Indiens. Toutefois, le gouvernement n'a pas su reconnaître, je pense, un problème très grave qui se pose au pays aujourd'hui. Je dis cela en qualité de député de la circonscription électorale de Crowfoot. Je veux réparer l'affront qu'a infligé le premier ministre l'autre jour à la Chambre au nom de Crowfoot. Ma circonscription tire son nom d'un grand chef indien, le chef Crowfoot. La tribu des Pieds-Noirs est établie maintenant dans la circonscription de Crowfoot. Je veux qu'on le comprenne bien, c'est le chef Crowfoot qui a signé le traité de paix avec le colonel MacLeod et qui a déclaré: «La paix durera tant que l'eau des rivières coulera et que l'herbe des prairies poussera». C'est un grand honneur pour moi de prononcer son nom dans cette enceinte.

Je ne peux m'empêcher de signaler les nombreuses injustices que renferme cet article. Je ferai remarquer au ministre que c'est un geste futile de permettre aux Indiens d'emprunter de la Société du crédit agricole. C'est un geste, cependant, qui tirera d'embarras le gouvernement et le ministre des Affaires indiennes; c'est tout. Lorsqu'une tribu ou une bande indienne s'adressera au ministère des Affaires indiennes pour emprunter de l'argent, le ministère pourra leur dire de s'adresser à la Société du crédit agricole.

Une voix: Bien.

M. Horner: Certains députés ministériels applaudissent, mais ils ignorent pourquoi. Je suis très sérieux à ce sujet. L'article 6 du projet de loi stipule effectivement que trois Blancs valent toute une tribu d'Indiens. Asseyez-vous maintenant et applaudissez.

Une voix: Je ne peux pas vous entendre.

M. Horner: Le présent bill indique que trois Blancs équivalent à tous les habitants de la réserve des Pieds-Noirs. Voilà qui est grave. Un silence règne dans la Chambre maintenant que les députés connaissent les faits; ils n'en sont pas tellement heureux. Ils voient ce qu'ils sont en train de faire. Est-ce cela l'égalité? Je dis au ministre, par votre entremise, monsieur le président, que ce n'est qu'un geste trompeur.

Je puis ajouter que les Indiens dans la réserve de ma circonscription ont déjà emprunté 100,000 dollars pour former une coopérative d'élevage. Le ministre devrait le savoir, et je crois qu'il le sait peut-être. Ils achètent des bœufs et vendent des bestiaux. Cette coopérative rapporte. Cependant, seule une faible proportion des Indiens de la